

Sujet: [INTERNET] élargissement A10

De : "bouvier.chantal@orange.fr" <bouvier.chantal@orange.fr>

Date : Thu, 22 Feb 2018 16:19:11 +0100

Pour : destinataires inconnus ;

Association de Botanique et de Mycologie de Sainte-Maure-de-Touraine

Siège social : Mairie de Sainte-Maure-de-Touraine

37800 Sainte-Maure-de-Touraine

Présidente : Chantal Bouvier : bouvier.chantal@orange.fr

Secrétariat J. Demeulant : jeannine.demeulant@free.fr

A Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Vous trouverez ci-joint le message de l'Association de Botanique et de Mycologie de Sainte Maure de Touraine, au sujet de l'élargissement de l'autoroute A10, tel qu'il a été élaboré le 17 février 2018, lors du dernier conseil d'administration de notre association. Les listes complètes des plantes vues dans le vallon ces dernières années sont à votre disposition, aussi bien les plantes 'déterminantes ZNIEFF', que les plantes 'protégées région centre'.

Respectueusement,

la Présidente, Chantal BOUVIER

commissaire enquêteur 20 fev18.doc

Content-Type: application/msword

Content-Encoding: base64



Association de Botanique et de Mycologie de Sainte-Maure-de-Touraine

Siège social : Mairie de Sainte-Maure-de-Touraine

37800 Sainte-Maure-de-Touraine

Présidente : Chantal Bouvier : bouvier.chantal@orange.fr

Secrétariat J. Demeulant : jeannine.demeulant@free.fr



Notre association de botanique et de mycologie a vu le jour à Sainte Maure il y a plusieurs dizaines d'années. Son but est de développer la connaissance des plantes qui nous entourent, par des sorties de terrain. Il est donc naturel, pour nous, de nous retrouver souvent dans le Vallon de Courtineau.

Les habitats floristiques y sont variés, tant par le type de sol que par l'orientation, d'autant plus que les exploitations ont, elles aussi, été multiples.

Le vallon jouit ainsi d'une grande biodiversité qui lui a valu d'être reconnu ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique).

Ce qui est certes *'intéressant'*, mais, hélas, ne signifie pas que les plantes y soient reconnues comme **protégées**.

Certaines plantes sont simplement **déterminantes** Znieff, car associées entre elles et à leur habitat. C'est le cas de *Myosurus minimus*, ou *Erica scoparia* qui ont participé à la détermination du vallon comme Znieff, en 2004, mais n'ont pas été revues depuis. Quelques autres déterminantes sont toujours là, comme *Equisetum telmateia*, *Primula elatior*, et *Asplenium scolopendrium*, et *Polystichum setiferum*, que nous revoyons de ci de là.

D'autres plantes ont le statut de 'protégées région Centre', ou 'protégées nationales'.

Ainsi, nous avons récemment vu, exactement sous l'actuel viaduc, certaines plantes 'protégées région centre' comme *Isopyrum thalictroïdes*, *Lathrea squamaria*, et aussi *Polystichum setiferum*, qui poussent toutes 3 sur sol calcaire et humide.

Des listes complètes des plantes, ainsi que de nombreuses photos, sont à votre disposition.

Conserver la biodiversité du vallon, et donc continuer d'être reconnu comme Znieff, dépend du maintien en équilibre des habitats. Il est indispensable que tous les travaux qui s'effectuent dans le vallon, et bien sûr particulièrement ceux qui touchent à l'A10, se déroulent en prenant en compte cette richesse floristique, partie importante de la valeur patrimoniale du Vallon de Courtineau.